



Conseil Général de Haute-Sorne du 9 février 2026

Question écrite n° 76

Livraison d'eau communale au projet de GPP

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,
Chers collègues,

Le plan financier actuel nous apprend que 550'000 CHF sont prévus au budget 2026 pour le réseau d'eau, et que les investissements pour ce même réseau sont projetés à 9 millions globalement pour les quatre années 2027 à 2030.

Or, selon le PGA, nos installations actuelles sont suffisantes pour alimenter les 7'870 habitants prévus en 2050, pour autant que nous maintenions les pertes à 15 %, soit au niveau actuel. Pour rappel, les pertes étaient de plus de 45 % en moyenne entre 2014 et 2018.

Ainsi, on a de la peine à comprendre qu'on investisse 9 millions pour les quatre prochaines années dans un réseau d'eau qualifié de largement suffisant jusqu'en 2050.

Le 1er septembre, la CSI a organisé une table ronde sur la question de l'approvisionnement en eau. Si le Tabeillon était prévu comme source principale d'alimentation en 2014 et le réseau d'eau en appoint, il apparaît dans le rapport de cette réunion que les prévisions actuelles sont maintenant inversées et que ce soit le réseau d'eau communal la source principale et indispensable, au moins pour plusieurs mois de l'année.

Lors de cette séance à la CSI, le Conseil Communal a délégué un de ses employés pour exposer les conditions de notre commune. Ce dernier a confirmé les assertions du PGA : je cite « Le réseau communal dispose de ressources globalement satisfaisantes en qualité et quantité mais reste tributaire des conditions météorologiques et de certaines limites structurelles ». Il n'a toutefois évoqué ni la résolution du Conseil Général «*Non à la géothermie profonde*», ni l'article 7 D de notre règlement communal qui précise : « *Le service des eaux n'est pas tenu ... de fournir d'importantes quantité d'eau à l'usage de certains abonnés s'il en résulte des dépenses à supporter par l'ensemble des autres usagers.* »

D'où les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui justifie l'investissement prévisionnel de 9 MCHF pour les quatre prochaines années ?
- Comment le Conseil Communal entend-il appliquer l'article précité sur la fourniture en eau, particulièrement en terme de prix ?
- Concernant les coûts de la livraison d'eau éventuelle au projet de GPP, le Conseil Communal envisage-t-il de tenir compte de la résolution du Conseil Général précitée et de l'avis des 73 % de la population qui s'opposent à ce projet (rapport d'enquête commandée par la commune à gfs-bern, juin 2024) ?

Je remercie d'avance le Conseil Communal pour sa réponse.

Damien Cottet
Groupe PS-Verts et Sympathisants

